

**APPEL A PROJETS CITOYENS EN LIEN   
AVEC LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

**GALV RAKTRESOÙ SITOAIAN LIAMMET   
GANT RAKTRES BOUETA AN TIRIAD**

Si Douarnenez Communauté soutient l’installation de nouveaux agriculteurs depuis de nombreuses années, la question de l’alimentation est une préoccupation plus récente. C’est le travail autour du PACAET (Programme d’Actions Climat Air Energie Territorial) qui a mis en lumière l’importance de ce thème dans le champ des transitions. L’appel à projets « PAT émergents » du Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation en 2021 a permis de s’emparer du sujet avec enthousiasme.

Les défis sont multiples :

* Économique, pour le renouvellement de la population agricole et pour l'autonomie alimentaire ;
* Économique et social, pour une meilleure rémunération des agriculteurs et une accessibilité à une alimentation locale et de qualité pour tous ;
* Environnemental, pour réduire l’impact carbone de notre agriculture et de notre alimentation et pour en finir avec les pollutions diffuses de l’air et de l’eau ;
* De santé publique, pour lutter contre le développement de maladies telles le cancer, l’obésité, le diabète, les maladies cardio-vasculaires, liées aux modes de production agricole et de consommation.

Notre PAT, reconnu de niveau 1 à l’échelle du ministère de l’Agriculture, de l’Alimentation et des Forêts en août 2021, se compose d’un diagnostic territorial et d’un plan d’actions en 5 axes avec 30 actions associées.

Les objectifs de notre PAT :

* L’amélioration de la qualité de l’eau ;
* La réduction de l’impact carbone de notre alimentation ;
* L’amélioration du revenu des agriculteurs ;
* L’éducation alimentaire ;
* L’accès à tous, y compris des plus bas revenus, à des produits sains et locaux ;
* La lutte contre le gaspillage alimentaire.

Retrouvez l’intégralité du diagnostic ici :

<https://www.douarnenez-communaute.fr/wp-content/uploads/2022/12/Diagnostic-PAT-Partie-1.pdf>

Le plan d’actions :

<https://www.douarnenez-communaute.fr/wp-content/uploads/2023/03/Diagnostic-PAT-partie-2-mars2023.pdf>

**Des projets par et pour les habitants**

En 2024, Douarnenez Communauté propose aux citoyens de s’impliquer davantage dans la mise en œuvre du PAT en proposant et en menant à bien des projets en lien avec l’un des 5 axes de notre plan d’actions :

* Axe 1 : Soutenir l’installation de porteurs de projets agricoles et la conversion en agriculture biologique ;
* Axe 2 : Développer les liens entre producteurs et consommateurs ;
* Axe 3 : Encourager l’autoproduction alimentaire ;
* Axe 4 : Accompagner les changements de mode de consommation alimentaire vers une alimentation moins carnée et moins transformée ;
* Axe 5 : Favoriser l’accès à tous à une alimentation saine et locale.

Les projets proposés doivent répondre aux objectifs du PAT et avoir un impact direct pour les habitants (approvisionnement local, sensibilisation, formation, lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, etc.).

**Règlement[[1]](#footnote-1)**

**Quand :**

* Février 2024 : lancement de l’appel à projets ;
* 12 mai 2024 : date butoir pour le retour des dossiers ;
* Mai-juin 2024 : analyse et sélection des dossiers ;
* 4 juillet 2024 : validation des projets en conseil communautaire et publication des résultats
* Juillet 2024 - juin 2025 : réalisation des projets ;
* Juillet 2025 (au plus tard) : réception des bilans d’activité et financiers.

**Combien :**

Budget total dédié à l’opération : 6 000 €

Montant de la participation de Douarnenez Communauté : 500 € minimum et 1500 € maximum par projet.

Autofinancement du projet : 20 % minimum. Des coûts liés au(x)salaire(s) peuvent entrer dans le budget du projet.

**Par qui :**

Une association basée sur l’une des cinq communes de Douarnenez Communauté.

**Critères de sélection des projets**

* Pertinence du projet au regard des objectifs du PAT,
* Équilibre entre les différents axes du PAT concernés,
* Diversité des publics touchés,
* Projet intégrant une dimension d’intérêt général,
* Faisabilité du projet : légale, temporelle, technique etc.
* Originalité du projet,
* Communication autour du projet.

Douarnenez Communauté s’autorisera à ne pas retenir tous les projets reçus et à ne pas donner toute l’aide financière attendue, même si le projet est retenu. La collectivité justifiera sa décision au regard des critères énoncés plus haut.

**Paiement :**

La participation de Douarnenez Communauté au projet peut prendre la forme d’une prestation facturée ou d’une subvention. Le versement de la somme allouée interviendra en fin de projet, sur présentation du bilan financier et du compte-rendu de l’activité.

**Pour tous renseignements :**Sophie DE ROECK : [Sophie.deroeck@douarnenez-communaute.fr](mailto:Sophie.deroeck@douarnenez-communaute.fr)

1. Les données personnelles, recueillies sur ce formulaire, font l’objet d’un traitement par Douarnenez Communauté. La base légale du traitement est l’exécution d’une mission de service public. Ces données seront communiquées aux seuls destinataires suivants : agents de Douarnenez Communauté en charge du service. Conformément à la règlementation applicable en matière de données à caractère personnel (Le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi informatique et Liberté), vous disposez d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement de vos données et de limitation du traitement. Pour exercer ces doits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail. En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL. [↑](#footnote-ref-1)